

Actu CE du Jeudi 26 Février 2015

Le SNU Pôle Emploi FSU LR vous informe sur l'Actualité du CE

• **Présentation de la Performance Sociale au CE**

Pour la Direction, la Performance Sociale et ses indicateurs n'ont pas lieu d'être débattus en instance.

Une seconde information devrait nous préciser les sources et outils utilisés et la définition de ces indicateurs.

La procédure "Mail.net" devrait être intégrée.

Une nouvelle information sera faite en Juin 2015.

• **Baromètre Social**

Poursuite de la démarche "baromètre social" en Languedoc-Roussillon (pour la 3^{ème} année consécutive via INIT). Début du questionnaire le 10 Mars 2015 avec un mail d'annonce le 2 Mars 2015. Résultats prévus en Mai 2015.

Le **SNU** a demandé et obtenu qu'un temps spécifique soit mis à disposition des Agents le Jeudi après-midi pour répondre à ce questionnaire (Temps estimé à environ 20 minutes).

• **Suppression de l'ARC Placement**

(Expérimentations sur les Sites de Narbonne, Clermont l'Hérault et Vauvert de Février à Avril 2015)

Un retour sera fait après ces 3 mois d'expérimentation.

D'ores et déjà, le **SNU** a alerté sur: les outils servant à mesurer l'impact de cette disposition, sur la non existence de « Joker » ou de « Joker » programmé sur une autre tâche (GPF par exemple), sur des organisations autres ne respectant pas les règles de cette expérimentation. La

Directrice Régionale va se rapprocher des DT concernés pour s'assurer du respect de cette expérimentation. Il nous est confirmé en instance que le Site d'Agde ne fait pas partie de cette expérimentation.

• **L'Entretien Professionnel (EP)**

Nous avons demandé une consultation sur ce sujet conformément à l'Article L.2323-6 du Code du travail.

La Direction Régionale pense préconiser cet entretien de manière consécutive à l'EPA. Le **SNU** a demandé que ces entretiens soient réalisés de manière distincte et qu'à minima, le choix soit proposé à l'Agent.

L'Entretien Professionnel débutera en Mai 2015. Cet entretien est une projection de carrière et en aucun cas, une évaluation du travail effectué à la différence de l'EPA.

Tous les 6 ans l'Employeur doit s'assurer que 2 des 3 éléments suivants sont réalisés:

- Suivi d'au moins une action de formation
- Acquis des éléments de certification par la formation ou par une VAE
- Bénéfice d'une progression salariale ou professionnelle

La durée de cet entretien devrait être d'une heure environ.

A ce jour, il n'existe aucune certification ou VAE dans notre branche professionnelle sur les formations internes à Pôle Emploi.

• **Campagne de Promotion 2014 (Personnel de Droit Privé sous CCN)**

- La valeur médiane des primes: Pour les Cadres elle est de 700€ bruts, 600€ bruts pour les REP, 500€ bruts pour les Agents de Maîtrise, et 350€ bruts pour les Employés.

- Près de 900 personnes sont sans promotion depuis plus de 3 ans au sens du coefficient !!! (Article 20-4 de la CCN)

- 19,7% des Agents ont eu un changement de coefficient donc une promotion au sens de la Convention Collective en 2014

- 65 % des Agents n'ont rien eu obtenu

Montpellier, le vendredi 27 Février 2015